

Résumé de la semaine

Parution du premier arrêté vendredi 02 juin 2023 avec entrée en vigueur des premières restrictions, notamment la limitation des prélèvements pour l'usage agricole sur les secteurs :

- Secteur Vie et Jaunay
- Secteur Côtiers Bretons
- Secteur Logne, Boulogne, Ognon et Grandlieu

→ Retrouvez la carte des zones et le détail des restrictions page 2 et 3.

Prévisions météo








Chaleur et soleil

Attendez-vous à une hausse intense des températures dans les prochains jours. En effet, nous allons connaître le premier coup de chaleur de la période estivale entre lundi et jeudi. La barre des 30 degrés sera atteinte, voire dépassée, pour la première fois de l'année dans de nombreux secteurs.

Cependant, à partir de jeudi soir et vendredi, le temps se dégradera avec l'arrivée d'averses et d'orages. Malgré cela, la fin de la semaine restera tout à fait estivale, avec du soleil et de la chaleur, bien que les températures connaîtront une légère baisse.

En raison des conditions climatiques prévues, il est important de noter que la demande climatique sera particulièrement élevée au cours des prochains jours. L'ETP devrait atteindre environ 7 mm par jour au cours de cette période.

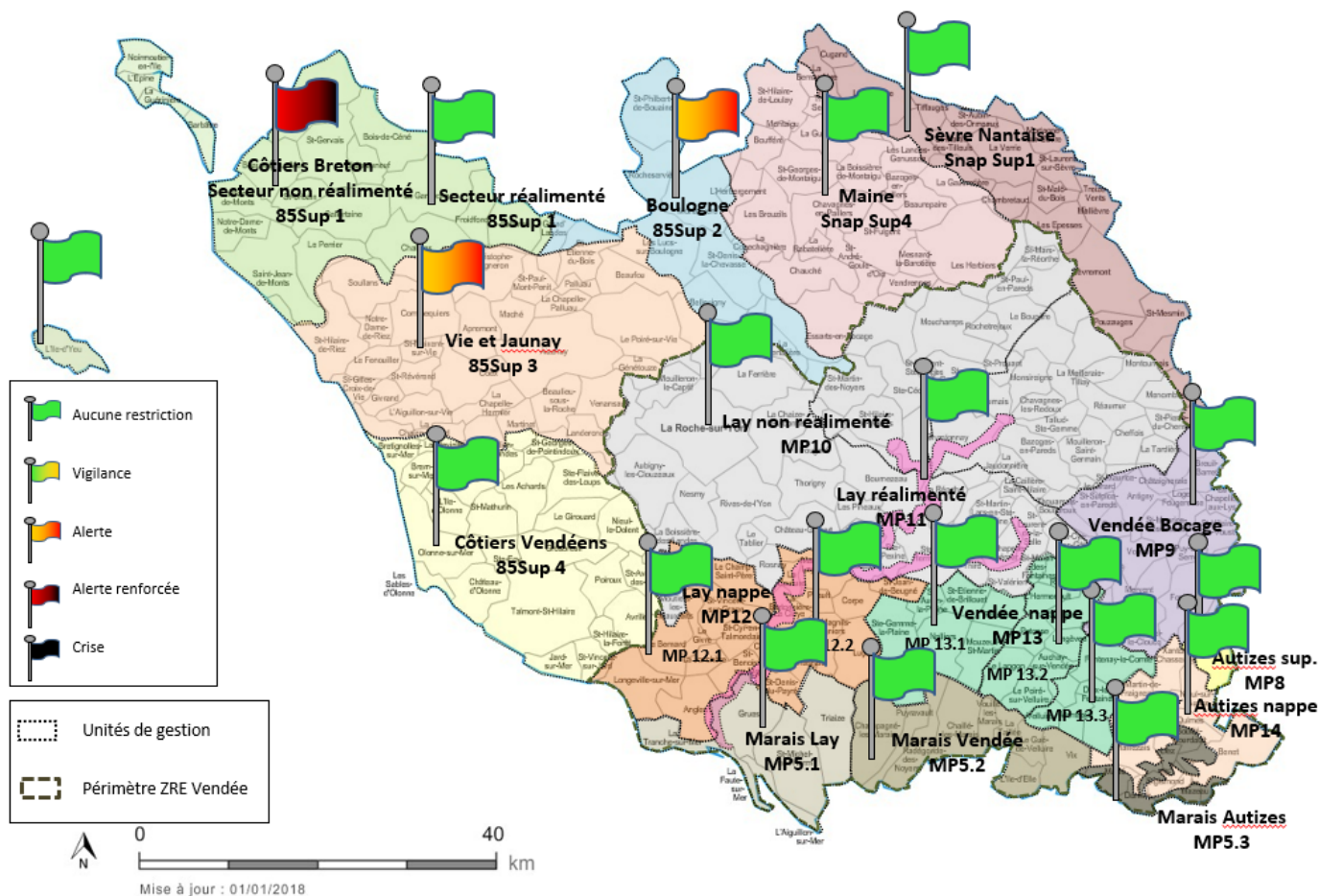
Prévisions météo à 7 jours – Poiroux

	Mardi 06/06	Mercredi 07/06	Jeudi 08/06	Vendredi 09/06	Samedi 10/06	Dimanche 11/06	Lundi 12/06
Temps							
T° min /max (°C)	19/28	17/31	21/31	18/25	17/27	17/26	17/22
Pluie (mm)	0	0	0	4	0	3	0

Sources : MétéoCiel

(icônes météo www.freepik.com)

Situation au 05/06/2023



La pluviométrie de l'hiver 2022-2023 a été contrastée et globalement déficitaire en moyenne sur le département de la Vendée. Après un mois de mars pluvieux, les mois d'avril et mai sont déficitaires. De plus, les températures sont élevées pour la saison.

La situation des cours d'eau s'est dégradée brutalement sur certains secteurs, et les premiers seuils de limitation ont été franchis. La baisse des débits risque de s'accroître compte tenu des prévisions météorologiques : absence de pluie et températures élevées dans les prochains jours ;

Au vu de la situation des cours d'eau, le préfet de la Vendée a donc décidé de mettre en place des mesures de restrictions à partir du lundi 5 juin 2023 à 8h00 **pour les eaux superficielles** sur certains bassins. Voici le détail de ces mesures :

- Le secteur **Côtiers bretons (secteur non réalimenté)** est en alerte renforcée. Sur Ce bassin, les prélèvements directs dans le cours d'eau (cours d'eau, canaux, etc.) sont strictement interdits pour l'irrigation par aspersion des cultures dans ce secteur. De plus, les prélèvements directs dans le cours d'eau sont également interdits de 8h à 20h pour l'irrigation des cultures par des systèmes d'irrigation localisée (tels que le goutte-à-goutte, la microaspersion, etc., incluant les plantes sous serres et les jeunes plants. **Les prélèvements réalisés à partir des réserves** (déconnectée du milieu et à remplissage hivernal) **ne sont pas soumis à cet arrêté**, ainsi que ceux pour **l'abreuvement des animaux**.
- Les secteurs **Logne, Boulogne, Ognon, Grandlieu** et **Vie et Jaunay**, sont actuellement en alerte : soit une interdiction de prélèvements tous les jours de 8h à 20h pour l'irrigation par aspersion des cultures dans ces secteurs et une autolimitation des prélèvements pour l'irrigation des cultures par des systèmes d'irrigation localisée tels que le goutte-à-goutte, la microaspersion, etc., incluant les plantes sous serres et les jeunes plants. **Ces restrictions concernent les prélèvements effectués directement dans le milieu** (cours d'eau, canaux, etc...). **Les prélèvements réalisés à partir des réserves** (déconnectée du milieu et à remplissage hivernal) **ne sont pas soumis à cet arrêté**, ainsi que ceux pour **l'abreuvement des animaux**. **Sur le bassin**

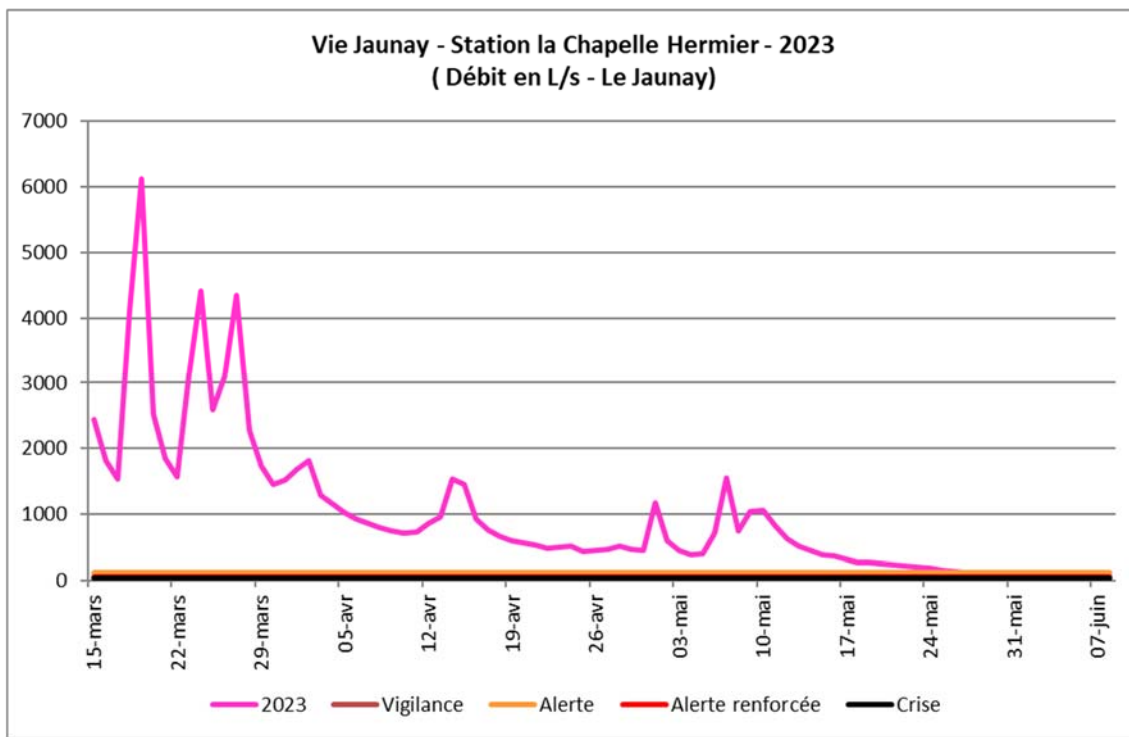
Vie et Jaunay : les restrictions **ne s'appliquent pas** aux prélèvements réalisés dans le cadre du **protocole de gestion de la Vie en aval du barrage d'Apremont**.

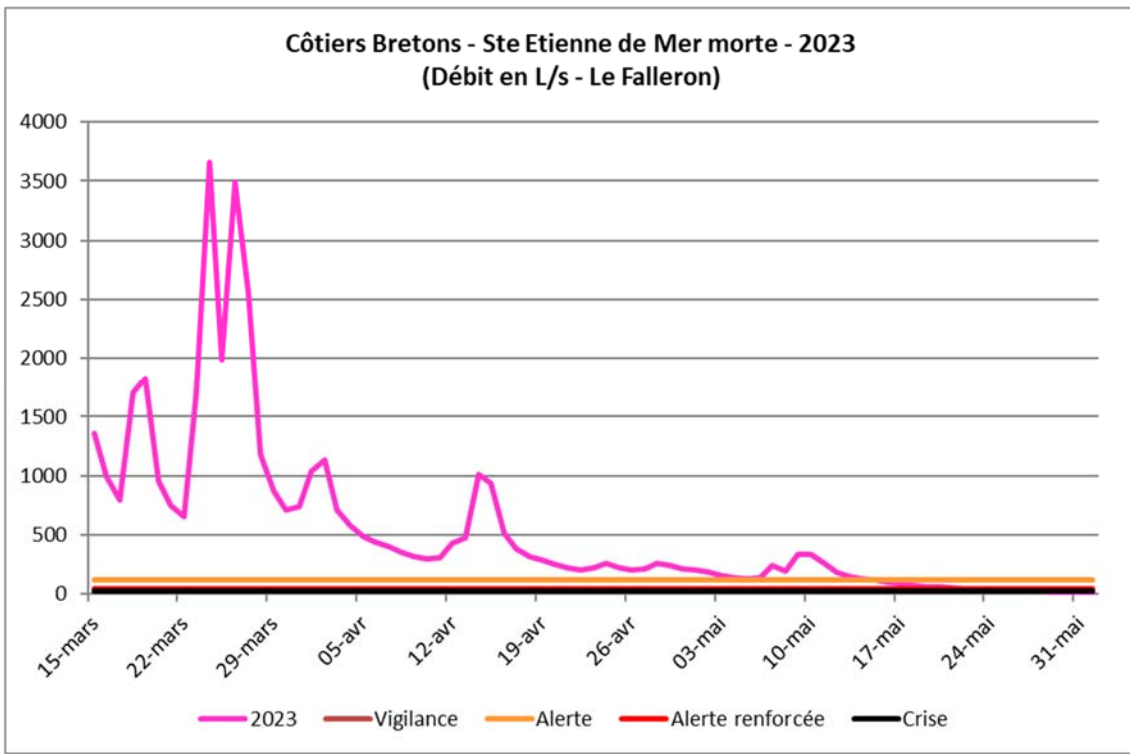
Les prélèvements en eaux souterraines ne sont pour l'instant soumis à aucune restriction.

En ce qui concerne l'eau potable, le taux global de remplissage des barrages du département était de 93% au 02 juin 2023. La situation est donc confortable pour l'instant et les restrictions ne concernent pas l'eau potable.

Point sur la situation des indicateurs hydro

Petite synthèse graphique des indicateurs hydrographiques sur le territoire Vie Jaunay et Côtier Bretons, indicateurs qui sont présents dans l'arrêté cadre sécheresse et qui font l'objet d'un suivi quotidien.





Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site de la Roche Sur Yon
 21 BD Réaumur
 85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX
 Tél. 02 51.36.82.22

Rédaction : Asma ZARAA

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :

